

Toulouse, le 29/10/2018  
DCT/DA/Geipan

## **COMPTE RENDU D'ENQUÊTE**

SAINT-HILAIRE (91) 04.10.1981

### **CAS D'OBSERVATION**

#### **1 – CONTEXTE**

Le GEIPAN continue à publier l'ensemble de ses archives sur son site public [www.geipan.fr](http://www.geipan.fr). Dans ses publications, figurent des cas anciens classés à l'époque (A, B, C ou D) et qui font aujourd'hui l'objet d'un réexamen, dans le seul but d'être plus pertinent dans les conclusions. Grâce à de nouveaux moyens techniques (logiciels) et à l'expérience d'enquête acquise depuis toutes ces dernières années, ce réexamen aboutit quelquefois à de nouvelles remarques voire à un changement de classification.

Ce cas d'observation précédemment classé D et nommé SAINT-HILAIRE (91) 04.10.1981 fait partie d'un ensemble de cas réexaminés récemment.

Il concerne l'observation d'un PAN par un couple d'automobilistes au carrefour dit « la cabane à Pierrot » sur la commune de SAINT-HILAIRE (91) durant la nuit du 3 au 4 octobre 1981 à environ 02h30.

Une correspondante du GEPAN apprend l'existence de l'observation par l'indiscrétion d'un membre de la famille des témoins et prévient la gendarmerie le 9 octobre. Le jour même, la gendarmerie fait une constatation des lieux d'observation où aucune trace au sol n'est retrouvée. Elle procède à l'audition des deux témoins le 3 Novembre et ne retient que le témoignage de T1 (les témoignages étant considérés comme identiques).

Dans le Procès-Verbal est ajouté le rapport d'enquête de la correspondante du GEPAN : la date de l'observation qui indique le dimanche 5 octobre 1981 est erronée car le jour de l'observation est bien le dimanche 4 octobre.

L'enquête de gendarmerie est close le 5 novembre 1981, puis le dossier est envoyé au GEPAN, qui le classe en PAN D.

#### **2- DESCRIPTION DU CAS**

Extrait du PV de T1, page 3 :

*« Ainsi que je l'ai déjà expliqué, mon épouse et moi avons été les témoins d'un phénomène.*

*Il était environ deux heures trente, le dimanche matin du 4 octobre et nous rejoignons SAINT HILAIRE en venant d'ETAMPES par la RN 191. Alors que nous atteignons le carrefour, j'ai vu un premier flash très violent de couleur blanche qui venait du champ situé dans la pointe formée par la route d'ABLIS et celle de DOURDAN. Cette lumière partait du sol, je pense que quelque chose qui était posé au sol était à l'origine de cette lumière.*

*Il y a eu ainsi trois flashes identiques alors que je continuais à rouler. Il y a eu ainsi une quinzaine de secondes entre chaque éclair.*

*J'ai alors emprunté le chemin vicinal pour rejoindre SAINT-HILAIRE. J'avais parcouru environ deux cent mètres lorsque ma femme, qui était passagère et regardait toujours en direction des flashes, m'a signalé qu'elle voyait une boule rouge. J'ai stoppé le véhicule et j'ai pu constater qu'effectivement une boule de lumière rouge qui scintillait légèrement. Cette lumière provenait du même endroit que les flashes. C'était en rond très net de contours comme phare. C'était une lumière qui brillait comme un feu STOP de voiture mais c'était très gros, j'ai évalué le diamètre à un mètre environ. Cette lumière se trouvait également au niveau du sol.*

*Au bout de quatre à cinq secondes, deux autres lumières identiques sont apparues sous la première, les trois formant un triangle dont les deux dernières lumières étaient la base. J'estime la distance entre chaque feu à cinq mètres environ. Aussitôt ces lumières sont venues vers nous à travers le champ. Nous avons pris peur, ma femme et moi sommes remontées dans la voiture et avons regagné immédiatement notre véhicule. Pendant notre retour, ma femme n'a plus rien regardé du phénomène.*

*Nous n'avons entendu aucun bruit pendant tout le déroulement de ce phénomène. Le temps était assez beau et il faisait frais. Je sais qu'il ne pleuvait pas mais je ne peux donner plus de précisions sur le temps qu'il faisait, si le ciel était couvert non.*

*Mon épouse a vu exactement le même phénomène que moi. »*

Les témoins circulaient sur la N191 (actuelle D191), en provenance d'Etampes (91) et en direction de Saint-Hilaire (91) quand ils ont vu le PAN. Celui-ci était dans un champ à droite de la route, entre la N191 (« route d'Ablis » dans le témoignage de T1) et la D836 (« celle de DOURDAN » dans le témoignage de T1), au lieu-dit « La Cabane à Pierrot » commune de SAINT-HILAIRE (91).

Les témoins ont continué leur route, puis ont emprunté le chemin vicinal (D821) en direction de SAINT-HILAIRE (91). Environ 200 m après le carrefour, les témoins ont revu le PAN au même endroit. Ils se sont arrêtés pour l'observer et quelques secondes plus tard, des lumières sont venues dans leur direction. Prenant peur, les témoins sont remontés en voiture et n'ont plus regardé le PAN (Figure 1).

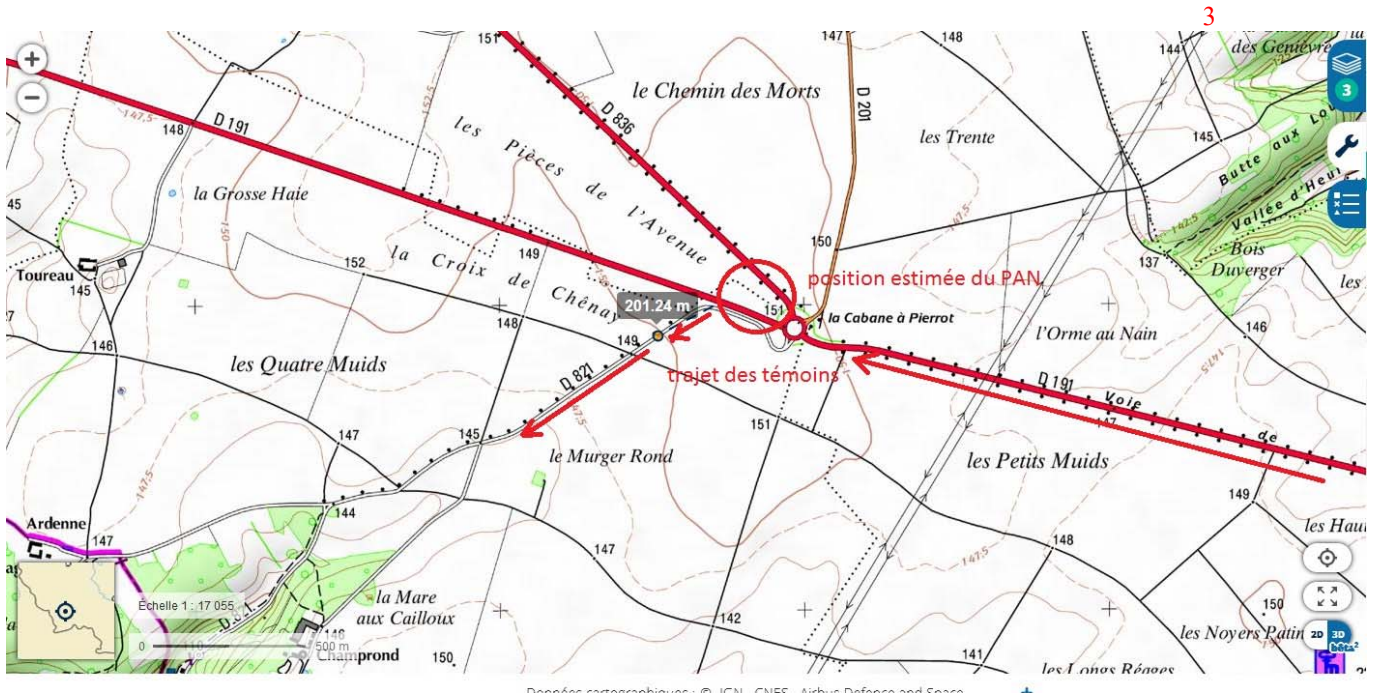


Figure 1 : description du cas (image : Géoportail)

Une comparaison entre une vue satellite actuelle et une photographie aérienne d'époque montre que le lieu d'observation a changé. Si le champ est toujours en place, le carrefour routier de « la Cabane à Pierrot », actuellement un rond-point, était à l'époque une simple patte d'oie, et que l'embranchement du chemin vicinal menant à Saint-Hilaire s'effectuait environ 300 m après le carrefour (Figure 2).



Figure 2 : description du cas (image : remonterletemps.ign.fr)

Il est à noter que la photographie aérienne a été prise le 14 juin 1981 : les betteraves du champ où était situé le PAN y sont donc visibles, sous la forme de jeunes plants, les rangs étant clairsemés.

Le PAN est d'abord décrit comme une série de 4 flashes espacés chacun de 15 secondes, émanant du sol depuis le champ. Le premier a été vu alors que les témoins arrivaient au niveau du carrefour de la Cabane à Pierrot. Lorsque les témoins se sont arrêtés sur la D821, le PAN est décrit comme une boule rouge scintillante, toujours au même endroit que les flashes et au niveau du sol. 4 à 5 secondes plus tard, deux lumières identiques sont apparues, formant un triangle. Ces lumières sont venues en direction des témoins, qui ont pris peur.

La direction d'observation était orientée vers le Nord-Ouest en début d'observation, puis vers le Nord-Est à la fin.

L'observation a donc été assez courte, d'une durée qu'on peut estimer à environ une minute. L'enquête de la correspondante du GEPAN mentionne néanmoins une durée d'environ 4 minutes.

Un croquis du PAN a pu être réalisé par la correspondante du GEPAN (Figure 3).

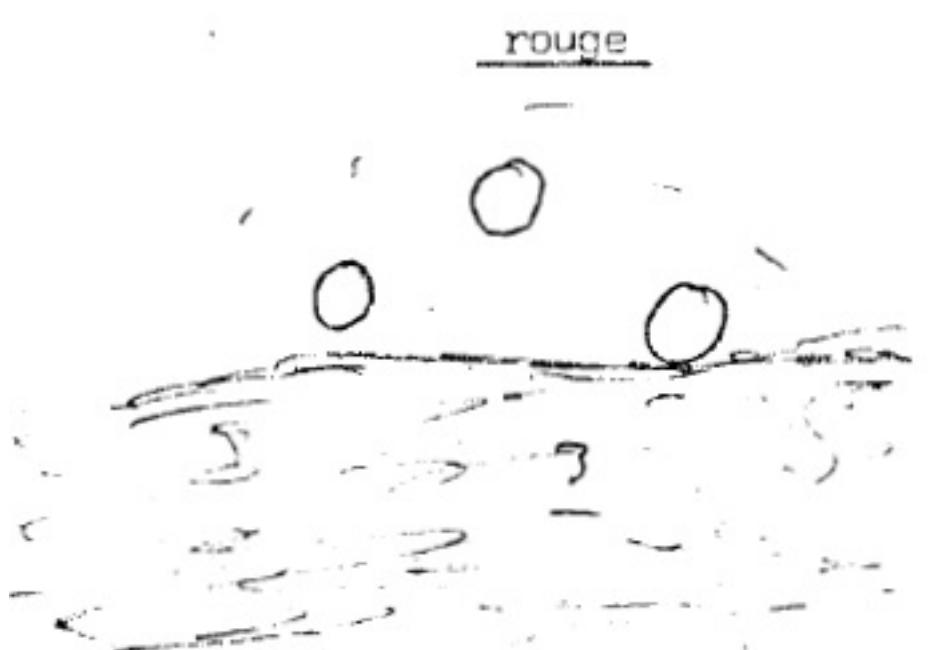


Figure 3 : description du cas (image : PV de gendarmerie)

Il est à noter que les témoins ont déjà fait des observations de PAN, en particulier la femme de T1 qui a fait deux observations, en 1963 et en 1972 ou 1973.

Aucun autre témoin n'a pu être trouvé.

### 3- DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

**Situation météo :** la station météorologique la plus proche ayant conservé des archives pour la nuit de l'observation est celle de Villacoublay – Vélizy (78), distante de 37 km au Nord du lieu d'observation. Les données indiquent que le ciel était nuageux à 1h00 et peu nuageux à 7h00, ce qui implique la formation d'éclaircies durant cet intervalle de temps. La température était de 8°C et un vent moyen compris entre 26 et 35 km/h soufflait du Sud-Ouest. Il y avait également des rafales de vents comprises entre 48 et 57 km/h (Figure 4).

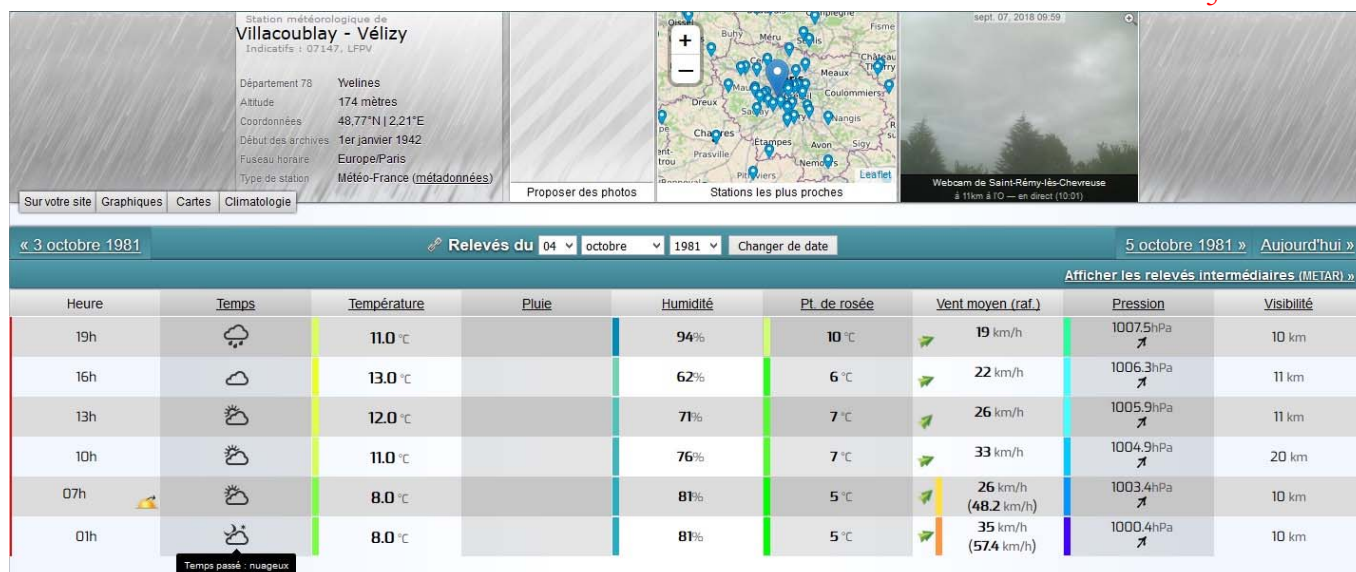


Figure 4 : situation météo (image : Infoclimat)

Il est à noter que l'enquête de la correspondante du GEPAN mentionne un ciel étoilé, un vent de 15 km/h et une température de 10 à 12°C. Ces données sont différentes car il s'agit des relevés à la date du dimanche 5 octobre 1981. Or, le 5 octobre 1981 était un lundi.

T1 indique que le temps était assez beau, sans pouvoir indiquer si le ciel était couvert ou non, qu'il faisait frais et qu'il ne pleuvait pas, ce qui est cohérent avec les données météorologiques.

**Situation astronomique :** il est à noter qu'en 1981, le passage à l'heure d'hiver a eu lieu le dimanche 27 septembre (Figure 5).

## Time Changes in Paris Over the Years

Daylight Saving Time (DST) changes do not necessarily occur on the same date every year.

Time zone changes for: 1980 — 1989				
Year	Date & Time	Abbreviation	Time Change	Offset After
1980	dim 6 avr, 02 h 00	CET → CEST	+1 hour (DST start)	UTC+2h
	dim 28 sep, 03 h 00	CEST → CET	-1 hour (DST end)	UTC+1h
1981	dim 29 mar, 02 h 00	CET → CEST	+1 hour (DST start)	UTC+2h
	dim 27 sep, 03 h 00	CEST → CET	-1 hour (DST end)	UTC+1h
1982	dim 28 mar, 02 h 00	CET → CEST	+1 hour (DST start)	UTC+2h
	dim 26 sep, 03 h 00	CEST → CET	-1 hour (DST end)	UTC+1h
1983	dim 27 mar, 02 h 00	CET → CEST	+1 hour (DST start)	UTC+2h
	dim 25 sep, 03 h 00	CEST → CET	-1 hour (DST end)	UTC+1h
1984	dim 25 mar, 02 h 00	CET → CEST	+1 hour (DST start)	UTC+2h
	dim 30 sep, 03 h 00	CEST → CET	-1 hour (DST end)	UTC+1h

Figure 5 : situation astronomique (image : timeanddate.com)

Or, la version de Stellarium utilisée pour la reconstitution astronomique applique le passage d'hiver avec le système actuel, c'est-à-dire au dernier dimanche d'octobre. Il convient donc d'effectuer une

reconstitution à la date du 4 octobre 1981 à 3h30 pour avoir l'aspect de la voûte céleste au moment de l'observation.

Cette reconstitution, effectuée pour Etampes (91), ville située à 3,5 km à l'Est du lieu d'observation, montre l'absence de la Lune dans le ciel. Mars (magnitude 1,73) était la seule planète visible à l'œil nu présente, à seulement 2,5° de hauteur au Nord-Est.

Les autres astres remarquables sont les étoiles principales du ciel d'hiver (Capella, Bételgeuse, Procyon, Rigel et Sirius) visibles dans le quart Sud-Est de la voûte céleste, et Véga à 13° de hauteur au Nord-Ouest (Figure 6).

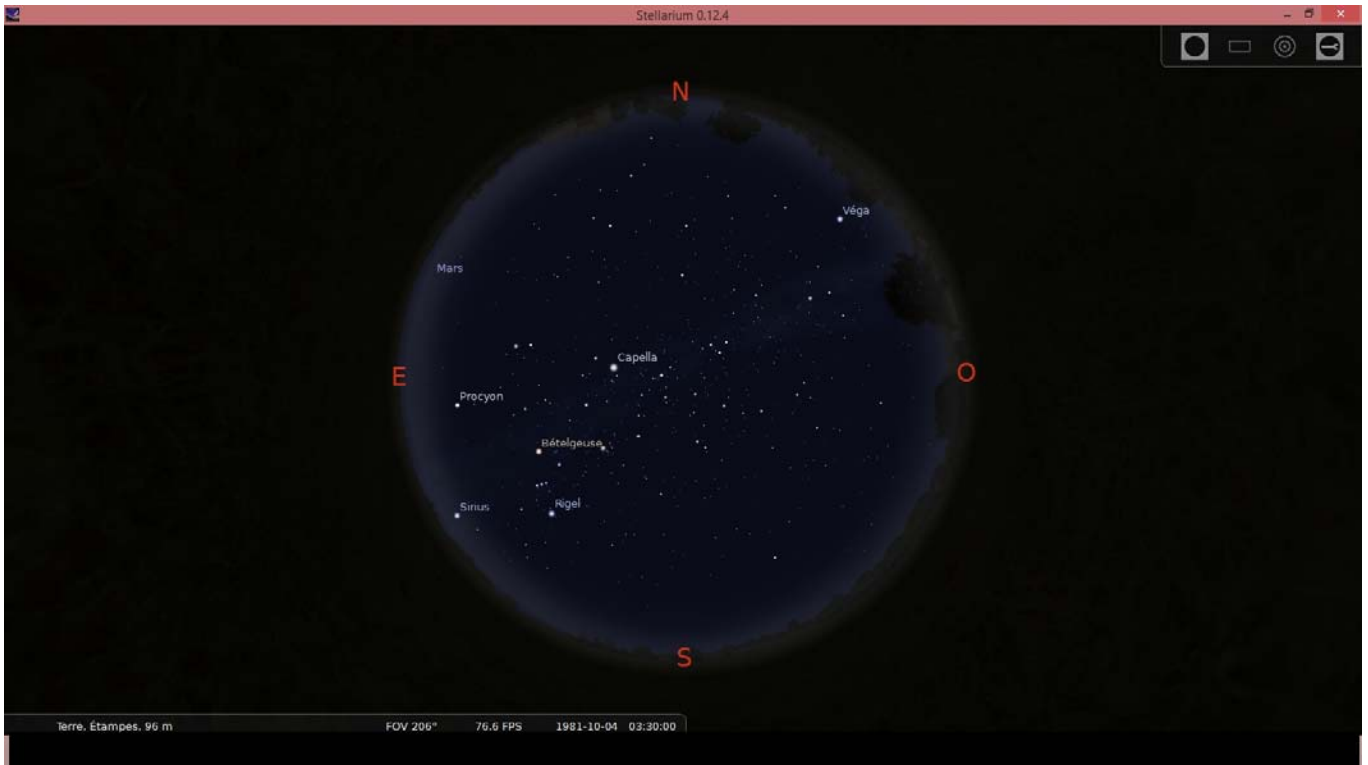


Figure 6 : situation astronomique (image : Stellarium)

**Situation aéronautique et astronautique :** les témoins ne mentionnent pas avoir vu d'avion ou de satellite durant l'observation.

Le très long délai entre la date d'observation et le retraitement du cas par le GEIPAN empêche toute vérification aéronautique pour le secteur de l'observation.

Le satellite le plus brillant à l'époque de l'observation était la station spatiale Saliout 6.

Celle-ci n'était pas visible depuis l'Europe en seconde partie de la nuit du 3 au 4 octobre 1981.

### 3.1. SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS COLLECTÉS

TEMOIN N°1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75) )	SAINT-HILAIRE (91)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	N191 et D821
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	CONDUCTEUR DU VEHICULE
B2	Adresse précise du lieu d'observation	48.4471° Nord, 2.1068° Est
B3	Description du lieu d'observation	CARREFOUR DIT « LA CABANE A PIERROT »
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	04/10/1981
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	ENVIRON 02 :30
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	00 :01/00 :04
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	1
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	EPOUSE
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	LE TEMOIN CONDUIT ET CHANGE DE DIRECTION
B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LES TEMOINS ONT PRIS PEUR
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	NON
B14	Conditions météorologiques	ASSEZ BEAU, FRAIS, NE PLEUVAIT PAS, NE SAIT PAS SI LE CIEL ETAIT COUVERT OU NON
B15	Conditions astronomiques	NP
B16	Equipements allumés ou actifs	VEHICULE
B17	Sources de bruits externes connues	NP
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	1
C2	Forme	FLASHS, BOULE de LUMIERE, LUMIERES FORMANT UN TRIANGLE
C3	Couleur	BLANCHE, ROUGE
C4	Luminosité	TRES VIOLENT, BRILLANT COMME UN STOP DE VOITURE MAIS TRES GROS
C5	Trainée ou halo ?	NP
C6	Taille apparente (maximale)	LUMIERE EVALUEE A 1M DE DIAMETRE ENVIRON
C7	Bruit provenant du phénomène ?	AUCUN BRUIT
C8	Distance estimée (si possible)	NP

C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	CHAMP DANS POINTE ROUTE D'ABLIS ET ROUTE DE DOURDAN
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	LUMIERE VENANT DU SOL
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	NP
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	NP
C13	Trajectoire du phénomène	LES LUMIERES S'APPROCHENT DES TEMOINS
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	NP
C15	Effet(s) sur l'environnement	AUCUNE TRACE DANS LE CHAMP
<i>Pour les éléments suivants, indiquez simplement si le témoin a répondu à ces questions</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E1	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	LES TEMOINS ONT PRIS PEUR
E2	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	REGAGNENT LEUR DOMICILE
E3	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	NON
E4	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	OUI
E5	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	NON
E6	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	NON
E7	Le témoin pense-t-il que l'expérience qu'il a vécue a modifié quelque chose dans sa vie ?	NON



## 4 CONCLUSION

Nota préalable concernant un cas où les témoignage et traces portent sur un phénomène explicitement décrit ou perçu au sol.

- En l'absence de mise en évidence que le phénomène au sol ne peut être venu et/ou reparti que par les airs, la recherche d'explication dépasse les seules compétences du GEIPAN et une conclusion GEIPAN ne saurait être formulée que si la preuve ou quasi preuve est établie, sinon le GEIPAN se doit de conclure C : Inexploitable car dépasse les seules compétences du GEIPAN.
- Dans le cas contraire, l'absence de témoignages ou traces de phases du phénomène hors du sol peut conduire le GEIPAN à ne pas pouvoir conclure faute d'information fiable (classement C classique GEIPAN)

Nous sommes ici dans le premier cas de figure, puisque rien ne permet d'exclure que phénomène soit arrivé ou reparti par le sol car l'absence de trace dans le sol ne prouve rien dans un sens comme dans un autre.

**Le cas sera donc classé C : Inexploitable car dépasse les seules compétences du GEIPAN.**

Néanmoins, le GEIPAN livre, sans autre conclusion que ce qui précède, une analyse selon ses méthodes de certains aspects du cas.

Les lumières bien observées comme venant du sol trouvent difficilement une explication en terme de véhicules :

- La vision successive de feux blanc et feux rouges, ainsi que l'évolution de la configuration des feux peut correspondre aux évolutions des angles de vues ou aux évolutions d'orientation du véhicule.
- Un engin agricole en opération pourrait ainsi avoir un éclairage particulier avec un seul phare à l'avant (perçu de comme des flashes successifs du fait des variations du pointage) et 3 feux rouges à l'arrière. Mais une pratique agricole ou autre voulue par le propriétaire ou l'exploitant est peu vraisemblable à 2h30 du matin un dimanche. Toute fois le propriétaire qui était pourtant identifié n'a pas été interrogé.
- L'incursion d'un ou de tiers sur le terrain ne peut être exclue non plus, un contexte de retour de fête du samedi soir pouvant favoriser des initiatives incongrues ou des accidents. Les éclairages particuliers ne pourraient s'expliquer que des véhicules (plusieurs motos ?) ou configurations particulières de véhicules.
- Aucune trace n'était visible dans le champ, ce qui n'exclue toutefois pas la présence d'un véhicule au moment des faits, en particulier si le terrain était sec.
- La perception qu'ont eu les témoins en fin d'observation de lumières se rapprochant d'eux peut correspondre à la réalité du déplacement ou correspondre à un phénomène connu au GEIPAN : les témoins interprètent l'accroissement d'intensité d'une lumière (pouvant être ici provoquée par un meilleur alignement des feux dans la direction des témoins) par une avancée vers eux de ces lumières.

L'hypothèse véhicule se heurte à la question de sa vraisemblance en lieu et heure, sans pouvoir être exclue.

D'un autre côté, la consistance du cas est médiocre en information et fiabilité.

- Les témoins n'ont pas fait de déposition spontanée. C'est la rumeur qui a conduit l'intervention d'un correspondant GEPAN puis l'audition par les gendarmes. Dans ces conditions un témoin peut

se trouver contraint dans ses dépositions par ses descriptions précédentes faites à la volée et par la compréhension (à étrangeté potentiellement accrue) qui a pu en être faite et colportée.

- Il n'y a qu'un seul témoignage. La description identique (au point que la gendarmerie ne retienne qu'un seul témoignage) peut traduire une forte concertation et influence entre témoins en amont de la convocation par les gendarmes.
- Il n'y a aucune description de la disparition du PAN, et aucun relevé de tailles angulaires.
- Le propriétaire du terrain où est situé le phénomène n'a pas été interrogé.
- 

#### 4.1. CLASSIFICATION

**C : Inexploitable car dépasse les seules compétences du GEIPAN.**

➔ Grille étrangeté/consistance non applicable